

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 16 septembre 2008 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 20h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Fernand Veilleux	Présent
District 01	Miguel Gilbert	Présent
District 02	Monique Clément	Présente
District 03	Jean-Noël Groleau	Présent
District 04	Jacques Blain	Présent
District 05	Robert Paré	Présent
District 06	Denis Beaudoin	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le secrétaire-trésorier, monsieur Serge Caron, agit comme secrétaire.

Personne n'est présent dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 2 septembre 2008
5. Trésorerie
6. Suivi des affaires découlant des procès-verbaux
7. Rapport du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Mandat pour la surveillance des travaux – remplacement de la conduite d'égout dans le secteur du camping de Compton
 - 9.2 Mandat pour les travaux de laboratoire – contrat pour le remplacement de la conduite d'égout dans le secteur du camping de Compton
 - 9.3 Autorisation à apporter un addenda au plan d'intervention de la municipalité
10. Voirie
 - 10.1 Paiement de la sableuse – Groupe Déziel
 - 10.2 Demande de l'association des constructeurs de routes – indexation des contrats de pavage

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

- 10.3 Renouvellement de l'entente de déneigement – Gravier Raymond et Fils
- 10.4 Achat du sable pour la réserve d'hiver
- 10.5 Achat du sel de déglacage
- 11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Demande de contribution – Compagnons du lieu historique
 - 11.2 Table des MRC de l'Estrie – Rencontre sur le décrochage scolaire
 - 11.3 Demande de contribution – Manoir de chez-nous - transport
- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Attestation de conformité – Ferme Stéronest Inc.
 - 12.2 Collecte des feuilles mortes – secteur villageois
 - 12.3 Collecte des ordures, des matières compostables et des plastiques agricoles – municipalité de Ste-Edwidge
 - 12.4 Formation PG Govern
 - 12.5 Directives – mauvais usages des bacs de plastiques agricoles
 - 12.6 Assemblée générale annuelle du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- 13. Administration
 - 13.1 Rapport de dépenses du directeur général
 - 13.2 Demande de remboursement – Monsieur Hercule Paré
 - 13.3 Déjeuner-conférence – Chambre de commerce – 24 septembre
 - 13.4 Lac à l'épaule – Dépôt d'un projet d'ordre du jour
 - 13.5 Demande de contribution – Association des laboureurs
 - 13.6 Renouvellement de l'entente de services – Monty Coulombe
 - 13.7 Proposition – lac à l'épaule – auberge du Petit sabot
 - 13.8 Formation PG Mégagest
- 14. Ressources humaines
- 15. Avis de motion – Règlements
- 16. Varia
- 17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 12 septembre 2008
 - 17.1 Demande relativement au HLM
 - 17.2 Trottoir – autorisation d'aller en soumission
 - 17.3 Demande de morcellement d'une part indivise dans un immeuble agricole – Robert et Bertrand Paré
 - 17.4 Rue Fermont – étendue des travaux
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. Levée de la séance

1. Ouverture de la session

Monsieur le maire, Fernand Veilleux préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite de la lecture de la prière.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée au cours de cette période.

3. Adoption de l'ordre du jour

3347-2008-09-16

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 2 septembre 2008

3348-2008-09-16

Chaque membre du conseil ayant reçu le 12 septembre 2008 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2008 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2008 tel que rédigé. (Après vérification, la correction à l'article 10.3 relativement à la référence au numéro du poste de dépense du budget n'était pas requise).

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

5. Trésorerie

Aucune discussion n'a lieu en regard de cet article.

6. Suivi des affaires découlant des procès-verbaux

Aucun suivi n'est requis.

7. Rapport du conseil

Monsieur le maire Fernand Veilleux fait le survol des activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance du conseil : Rencontre avec monsieur Philippe Perrier, (en compagnie de plusieurs des membres du conseil) signature du contrat d'achat de la rue Fermont, réunion de chantier et signature du contrat pour les travaux de remplacement de la conduite d'égout dans le secteur du camping, rencontre COGESAF, comité exécutif de la MRC, comité de voirie (en compagnie de plusieurs des membres du conseil), comité de gestion de l'eau.

Madame la conseillère Monique Clément indique pour sa part avoir participé à une réunion du conseil d'administration de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook de même qu'à la rencontre avec monsieur Philippe Perrier.

8. Sécurité publique, protection contre les incendies

Aucune discussion n'a lieu en regard de cet article.

9. Hygiène du milieu

9.1 Mandat pour la surveillance des travaux – Contrat de remplacement de la conduite d'égout dans le secteur du camping de Compton

Les discussions sur cet article sont reportées à la prochaine séance du conseil.

9.2 Mandat pour les travaux de laboratoire – contrat pour le remplacement de la conduite d'égout dans le secteur du camping de Compton

3349-2008-09-16

Considérant le démarrage des travaux relatifs au contrat pour le remplacement de la conduite d'égout dans le secteur du camping de Compton;

Considérant la nécessité de désigner un laboratoire d'essai aux fins de procéder aux divers contrôles se rapportant aux travaux;

Considérant la proposition de la firme Géolab Inc.;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder à Géolab Inc. le mandat d'effectuer les contrôles et essais se rapportant aux travaux relatifs au contrat de remplacement de la conduite d'égout dans le secteur du camping de Compton;
- b. que toute dépense (6 115\$ plus taxes) se rapportant à ce mandat soit appropriée pour une part, de la contribution du Fonds constitué d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec et pour l'autre part, du Règlement d'emprunt 2008-86, le tout étant affecté au poste 22 41301 721 du budget 2008 de la municipalité.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

9.3 Autorisation à apporter un addenda au plan d'intervention de la municipalité

3350-2008-09-16

Considérant les travaux imprévus commencés et à compléter dans les prochaines semaines par la municipalité pour doter son service d'aqueduc d'un nouveau puits nécessaire à la satisfaction des besoins en eau de sa population desservie;

Considérant la difficulté, pour la municipalité, d'obtenir une aide financière pour assumer une partie du coût des travaux;

Considérant la pertinence de modifier le plan d'intervention produit par la municipalité dans le cadre du programme du fonds provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec de manière à approprier une partie des fonds attribués à la municipalité en vertu de ce programme pour payer une part des coûts découlant des travaux de recherche en eau et de l'aménagement du nouveau puits;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité modifie son plan d'intervention relatif au programme du fonds provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec de manière à reporter certains travaux prévus à ce plan à une période ultérieure et d'y intégrer à la place, les travaux de recherche en eau et de l'aménagement d'un nouveau puits présentement en cours et imprévus lors de la préparation du plan d'intervention de la municipalité;
- b. que l'administration municipale soit autorisée à engager les honoraires d'ingénieurs et d'autres experts requis afin de permettre le dépôt du plan d'intervention modifié au ministère des Affaires municipales et des régions dans les meilleurs délais.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

10. Voirie

10.1 Paiement de la sableuse – Groupe Déziel

3351-2008-09-16

Considérant la livraison au cours des dernières semaines de la nouvelle sableuse achetée pour le service des travaux publics;

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la résolution 4026-2008-05-06 quant au prix de la sableuse acquise de la firme Ressorts Déziel;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU

- a. de corriger le montant apparaissant à la résolution 4026-2008-05-06 comme constituant le prix d'achat d'un épandeur d'abrasifs (sableuse) de 16 450.94\$ inscrit à 15 250\$, plus les taxes applicables;
- b. d'autoriser le paiement de la facture corrigée du Groupe Déziel pour la fourniture d'une sableuse 12vgs Tenco 212230061 CTD-12C au montant de 15 250\$ plus les taxes applicables;
- c. que cette dépense soit affectée au poste 22 30000 725 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote	
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)	
District 01	Miguel Gilbert	Pour	
District 02	Monique Clément	Pour	
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour	
District 04	Jacques Blain	Pour	
District 05	Robert Paré	Pour	
District 06	Denis Beaudoin	Pour	
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0	Absence : 0

ADOPTÉE

**10.2 Demande de l'Association des constructeurs de routes –
indexation des contrats de pavage**

Les membres du conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande de l'association.

**10.3 Renouvellement de l'entente de déneigement – Gravier Raymond
et Fils**

Les discussions sur cet article sont reportées à la prochaine séance du conseil.

10.4 Achat du sable pour la réserve d'hiver

3352-2008-09-16

Considérant les propositions reçues pour la fourniture de 4 500 tonnes de sable devant constituer la réserve pour l'entretien des chemins d'hiver pour la période 2008-2009;

Considérant la recommandation du responsable des travaux publics;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder à Excavation Normand Nadeau Inc. le contrat de fourniture de 4 500 tonnes de sable conforme aux critères établis par la municipalité aux fins de constituer la réserve de sable utile aux travaux de déneigement pour la saison d'hiver 2008-2009;
- b. que le prix accordé au fournisseur soit de 3.00\$ la tonne, plus les taxes applicables, le transport étant effectué par les camions de la municipalité;
- c. que cette dépense soit affectée au poste 02 33000 622 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

10.5 Achat du sel de déglacage

3353-2008-09-16

Considérant les propositions obtenues de divers fournisseurs suite à l'appel d'offres lancé par la municipalité;

Considérant la recommandation du responsable des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder le contrat pour la fourniture et le transport de 360 tonnes de sel de déglacage à Transport Marcel Morin au prix de 92.49\$ la tonne plus les taxes applicables;
- b. que cette dépense soit affectée au poste 02 33000 635 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Demande de contribution – Compagnons du lieu historique

3354-2008-09-16

Considérant la demande de contribution financière présentée par les Compagnons du lieu historique Louis-S-St-Laurent pour la tenue des activités de l'organisation en 2008;

Considérant la fourniture des documents demandés par la municipalité pour permettre au conseil de se prononcer sur la demande;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une aide financière de 5 000\$ aux Compagnons du lieu historique Louis-S-St-Laurent pour soutenir l'organisation des activités de l'organisme pour l'année 2008;
- b. que cette dépense soit affectée au poste 02 19000 970 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote	
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)	
District 01	Miguel Gilbert	Pour	
District 02	Monique Clément	Pour	
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour	
District 04	Jacques Blain	Pour	
District 05	Robert Paré	Pour	
District 06	Denis Beaudoin	Pour	
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0	Absence : 0

ADOPTÉE

11.2 Table des MRC de L'estrie – Rencontre sur le décrochage scolaire

3355-2008-09-16

Considérant le grand nombre de jeunes de l'Estrrie qui ne terminent pas leur formation secondaire et la préoccupation du conseil relativement à cette situation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU

- a. que les personnes suivantes soient déléguées par le conseil pour assister à cette rencontre en date du 1^{er} octobre 2008 :
 - Monsieur le conseiller Jacques Blain
 - Monsieur Serge Caron, directeur général de la municipalité
- b. que les dépenses relatives à la participation à cette activité soient affectées aux postes pertinents, tout dépendant du statut du participant.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1 Pour: 6 Contre : 0 Absence : 0		

ADOPTÉE

11.3 Demande de contribution – Manoir de chez-nous - transport

3356-2008-09-16

Considérant la demande présentée par le Manoir de chez-nous visant à soutenir financièrement l'organisation du transport des locataires pour participer à des activités hors leur lieu de résidence;

Considérant que ces transports seraient organisés en collaboration avec la résidence pour personnes âgées de Waterville et la Ville de Waterville de manière à garder les coûts au plus bas;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une contribution de 165\$ correspondant à 3 mois des coûts pour transporter les locataires du Manoir de chez-nous ou autres personnes âgées de la municipalité à des activités à l'extérieur (environ 55\$ par sortie);
- b. que l'administration du Manoir de chez-nous s'engage à fournir à la Municipalité de Compton un relevé à la fin de l'année des sorties effectuées par les locataires;
- c. que le prolongement de la participation de la municipalité pour l'année 2009 soit conditionnel au rapport présenté relativement aux trois mois d'essai de l'année 2008;
- d. que cette dépense soit affectée au poste 02 19000 970 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1 Pour: 6 Contre : 0 Absence : 0		

ADOPTÉE

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Attestation de conformité – Ferme Stéronest Inc.

3357-2008-09-16

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

Considérant la demande de Ferme Stéronest Inc. du 650 chemin Dion en vue de l'obtention d'un certificat de conformité en regard d'une demande relative à l'agrandissement d'une étable et à un accroissement du nombre d'unités animales;

Considérant que la demande est conforme suite à l'acceptation par le conseil d'une demande de dérogation mineure se rapportant au chapitre 30 du règlement de zonage 2002-35 en vigueur dans la municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

Il EST RÉSOLU d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité à Ferme Stéronest Inc. relativement à son projet.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

12.2 Collecte des feuilles mortes – secteur villageois

3358-2008-09-16

Considérant la volonté de la municipalité de contribuer à la cueillette des feuilles mortes en y dédiant des ressources spéciales pour les fins de la collecte;

Considérant l'existence du service de la collecte des matières compostables sur son territoire et la pertinence de considérer ce service pour les fins de la collecte des feuilles mortes;

Considérant que compte tenu du volume, il est opportun de permettre aux citoyens désirant profiter du service de la collecte des feuilles mortes de déposer des sacs de feuilles près de leur bac, à la condition que ces sacs soient faits de papier;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert**

Il EST RÉSOLU

- a. que le service des travaux publics permette la collecte des feuilles mortes dans la municipalité au cours des collectes des matières compostables du mois d'octobre et de celles de la première moitié du mois de novembre et qu'à cette occasion, les citoyens puissent déposer leurs feuilles dans des sacs de papier près de leur bac brun;
- b. que le service des travaux publics prévoit l'adjonction d'un employé additionnel pour les collectes dans le secteur villageois pour permettre que cette cueillette puisse se faire de manière satisfaisante.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0 Absence : 0

ADOPTÉE

12.3 Collecte des ordures, des matières compostables et des plastiques agricoles – municipalité de Ste-Edwidge

3359-2008-09-16

Considérant la fin, le 31 décembre 2008, du contrat pourvoyant à la collecte des ordures, des matières compostables et des plastiques agricoles avec la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton;

Considérant la demande de cette municipalité de lui soumettre une proposition le plus rapidement possible aux fins de lui permettre de la considérer dans le cadre de son budget 2009;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

II EST RÉSOLU

- a. que la municipalité de Compton fasse savoir dans les meilleurs délais à la municipalité de Ste-Edwidge son intérêt à conclure un nouveau contrat avec elle aux conditions suivantes :
- le nouveau contrat aura une durée de 3 ans;
 - les services offerts à la municipalité de Ste-Edwidge comprendront la collecte des ordures, celle des matières compostables et celle des plastiques agricoles tant et aussi longtemps que la municipalité de Compton procédera à cette collecte sur son territoire, cette dernière collecte pouvant être interrompue sur un simple avis de 30 jours de la municipalité de Compton et sans compensation pour la municipalité de Ste-Edwidge;
 - La tarification du service pour la collecte des ordures et des matières compostables (excluant les gros déchets) sera fixée à 26 000\$ pour la première année et celle pour la collecte des plastiques agricoles à 4 000\$. Une indexation basée sur l'indice de variation des coûts du secteur transport tel que reporté par Statistique Canada s'appliquera pour les deux autres années du contrat.
 - La collecte des gros déchets sera exclue du contrat en considération du fait qu'un projet de récupération annuelle des encombrants est présentement à l'étude pour les municipalités de la MRC. Un coût annuel de 1 000\$ sera ajouté au montant du contrat si la municipalité de Compton devait y procéder sur le territoire de la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton.
 - Les fréquences de collecte demeureront telles que celles s'appliquant en 2008.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

District 06	Denis Beaudoin	Pour	
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0	Absence : 0

ADOPTÉE

12.4 Formation PG Govern

3360-2008-09-16

Considérant la nécessité pour l'inspecteur en bâtiment et environnement de demeurer à la fine pointe relativement à l'utilisation du gestionnaire municipal et autres logiciels de PG Govern;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert

II EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement à participer à la formation qui doit se tenir à St-Hyacinthe le 6 octobre 2008;
- b. que les dépenses se rapportant à cette formation, dont celle relative à l'inscription au coût de 225.75\$ taxes incluses, soient affectées au poste 02 61000 454 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

12.5 Directives – mauvais usages des bacs de plastiques agricoles

3361-2008-09-16

Considérant la survenance de plus en plus fréquente d'usages non permis des bacs destinés à la collecte des plastiques agricoles;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin

II EST RÉSOLU d'approuver la directive de la direction générale pour le traitement des cas d'usages inappropriés des bacs de collecte des plastiques agricoles.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

12.6 Assemblée générale annuelle du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Aucune personne n'est déléguée par le conseil pour participer à cette activité.

13. Administration

13.1 Rapport de dépenses du directeur général

Les membres du conseil reçoivent le dépôt du rapport de dépenses du directeur général.

13.2 Demande de remboursement – Monsieur Hercule Paré

3362-2008-09-16

Considérant la prétention de monsieur Hercule Paré voulant que deux des repères d'arpentage placés au fond de son terrain aient été enlevés lors des travaux de remplacement de la conduite d'égout dans le secteur de l'école Louis-St-Laurent l'an dernier;

Considérant que sans que la preuve en soit faite, il est possible que les repères manquant aient pu être déplacés dans le cadre de l'exécution des travaux;

Considérant la recommandation de l'inspecteur en bâtiment et environnement sur la question et le désir du conseil de régler ce dossier à l'amiable;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

II EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le versement d'un montant de 200\$ à monsieur Hercule Paré pour le remplacement de 2 repères d'arpentage en guise de règlement final de la demande de monsieur Paré;
- b. que cette dépense soit affectée au poste 02 32000 521 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote	
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)	
District 01	Miguel Gilbert	Pour	
District 02	Monique Clément	Pour	
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour	
District 04	Jacques Blain	Pour	
District 05	Robert Paré	Pour	
District 06	Denis Beaudoin	Pour	
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0	Absence : 0

ADOPTÉE

13.3 Déjeuner-conférence – Chambre de commerce – 24 septembre

3363-2008-09-16

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

II EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

- a. que monsieur le conseiller Denis Beaudoin représente la municipalité au déjeuner-conférence de la Chambre de commerce du 24 septembre 2008;
- b. que cette dépense de 22\$ soit affectée au poste 02 11000 310 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1		Pour: 6
		Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

13.4 Lac à l'épaule – Dépôt d'un projet d'ordre du jour

Les membres du conseil reçoivent le dépôt du projet d'ordre du jour de l'activité du Lac à l'épaule du 23 octobre 2008 aux fins de le bonifier d'ici la prochaine séance du conseil.

13.5 Demande de contribution – Association des laboureurs

3364-2008-09-16

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
 APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une contribution de 50\$ à l'Association des laboureurs de Sherbrooke;
- b. que cette dépense soit affectée au poste 02 19000 970 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1		Pour: 6
		Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

13.6 Renouvellement de l'entente de services – Monty Coulombe

3365-2008-09-16

Considérant l'intérêt de la municipalité de maintenir l'entente de services qu'elle entretient depuis plusieurs années avec la firme Monty Coulombe;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
 APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

- a. d'autoriser le renouvellement pour l'année 2009 de l'entente de services annuelle avec la firme Monty Coulombe au coût de 500\$ plus les taxes applicables;
- b. que ces coûts soient pris en compte lors de l'étude sur le budget municipal de l'année 2009, ladite entente ne prenant effet qu'au premier janvier 2009, les coûts s'y rapportant étant affectés au poste 02 13000 412 du budget 2009 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

13.7 Proposition – lac à l'épaule – Auberge du Petit sabot

3366-2008-09-16

Considérant la proposition de l'Auberge du Petit sabot pour accueillir les participants à l'activité de lac à l'épaule du conseil;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter la proposition de l'Auberge le Petit Sabot pour la tenue de l'activité de lac à l'épaule du conseil du 23 octobre 2008;
- b. que cette dépense au montant de 400\$ taxes incluses soit affectée au poste 02 11000 493 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

13.8 Formation PG Mégagest

3367-2008-09-16

Considérant l'importance de maintenir à jour les compétences des employés municipaux relativement aux nouveautés des logiciels de PG Govern;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

II EST RÉSOLU

- a. d'autoriser madame Martine Loïselle et monsieur Gilles Groleau à participer à la formation qui doit se tenir à Drummondville le 12 novembre 2008;
- b. que les dépenses se rapportant à cette formation, dont celle relative à l'inscription au coût de 350\$, plus les taxes applicables, soient affectées au poste 02 13000 454 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour
District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

14. Ressources humaines

Aucune discussion n'a lieu en regard de cet article.

15. Avis de motion – Règlements

Aucune discussion n'a lieu en regard de cet article.

16. Varia

Aucun sujet n'est ajouté en regard de cet article.

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 12 septembre 2008

17.1 Demande relativement au HLM

Les membres du conseil reçoivent la lettre de monsieur Claude Chouinard relativement au système d'alarme incendie du HLM.

17.2 Trottoir – autorisation d'aller en soumission

3368-2008-09-16

Considérant l'intention du conseil de faire procéder dès cet automne à l'aménagement d'un trottoir en bordure de la route Louis-S-St-Laurent en face du lieu historique du même nom;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément

II EST RÉSOLU d'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres pour la construction d'une section de trottoir dans le village de Compton, dans la section du lieu historique Louis-S-St-Laurent.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour
District 04	Jacques Blain	Pour

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

District 05	Robert Paré	Pour
District 06	Denis Beaudoin	Pour
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0
		Absence : 0

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Robert Paré quitte la salle des délibérations

17.3 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation d'une part indivise dans un immeuble agricole – Robert et Bertrand Paré

3369-2008-09-16

Attendu qu'une demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- Ø les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LRQ*, c, P41.1, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard des lots, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc.;
- Ø la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Attendu que le demandeur, monsieur Robert Paré du 655 chemin du Brûlé à Compton, a déposé, le 15 septembre 2008, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation relativement à des droits indivis détenus sur un immeuble agricole;

Attendu que la demande de morcellement et d'aliénation vise les lots 1 803 386 (132,17 hectares) du Cadastre du Québec ;

Attendu que le but visé par la demande est la cession, à son frère, de la part indivise détenue par le demandeur dans l'immeuble sur lequel se trouve un bâtiment de ferme et des silos, le tout pour régulariser une situation de legs testamentaires;

Attendu que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y est respectée;

Attendu que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole; on y retrouve des terres en culture et en boisé;

Attendu que la partie résiduelle du lot visé par la demande représente une superficie suffisante pour une entité agricole viable;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 2002-35 et au règlement de lotissement numéro 2002-36 en vigueur dans la municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Compton appuie la demande de monsieur Robert Paré auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Poste	Nom	Vote
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)
District 01	Miguel Gilbert	Pour
District 02	Monique Clément	Pour

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2008

District 03	Jean-Noël Groleau	Pour	
District 04	Jacques Blain	Pour	
District 05	Robert Paré	Absent	
District 06	Denis Beaudoin	Pour	
Vote aucun : 1	Pour: 5	Contre : 0	Absence : 1

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Robert Paré est de retour à la table des délibérations

17.4 Rue Fermont – étendue des travaux

3370-2008-09-16

Considérant que le fait de reporter une partie des travaux de pavage de la rue Fermont à l'an prochain aura pour effet de laisser ce secteur à l'entrée du village dans un état de moins bonne apparence;

Considérant que les fonds municipaux disponibles permettent de procéder aux travaux sans altérer de manière exagérée la marge de sécurité financière nécessaire de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU

- a. de réaliser les travaux de pavage de la rue Fermont en une seule étape à l'automne 2008, la présente résolution remplaçant la résolution 3335-2008-09-02 adoptée antérieurement et prévoyant le fractionnement des travaux;
- b. que les fonds nécessaires aux fins des travaux pour une valeur pouvant atteindre 70 000\$ taxes incluses soient appropriés du surplus libre de la municipalité et les dépenses affectées au poste 22 30900 721 du budget 2008 de la municipalité.

Poste	Nom	Vote	
Maire	Fernand Veilleux	Aucun (art. 161 C.M.)	
District 01	Miguel Gilbert	Pour	
District 02	Monique Clément	Pour	
District 03	Jean-Noël Groleau	Pour	
District 04	Jacques Blain	Pour	
District 05	Robert Paré	Pour	
District 06	Denis Beaudoin	Pour	
Vote aucun : 1	Pour: 6	Contre : 0	Absence : 0

ADOPTÉE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée au cours de cette période.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 22h07, clôture de la séance.

Fernand Veilleux
Maire

Serge Caron
Secrétaire-trésorier